

Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de la nation la plus favorisée appliqué	Taux de droit offert
2009.11.10	Concentré, non sucré, d'une valeur Brix d'au moins 58, devant servir à la fabrication de jus d'agrumes ou boissons	0.0 %	En franchise
2009.11.90	Autres	0.0 %	En franchise
2009.12.00	Non congelés, d'une valeur Brix n'excédant pas 20	0.0 %	En franchise
2009.19	Autres		
2009.19.10	Déshydratés; Concentré, non sucré, d'une valeur Brix d'au moins 58, devant servir à la fabrication de jus d'agrumes	0.0 %	En franchise
2009.19.90	Autres	0.0 %	En franchise
2009.21.00	D'une valeur Brix n'excédant pas 20	0.0 %	En franchise
2009.29.00	Autres	0.0 %	En franchise
2009.31.00	D'une valeur Brix n'excédant pas 20	0.0 %	En franchise
2009.39.00	Autres	0.0 %	En franchise
2009.41.00	D'une valeur Brix n'excédant pas 20	0.0 %	En franchise
2009.49.00	Autres	0.0 %	En franchise
2009.50.00	Jus de tomate	12.5 %	En franchise
2009.6	Jus de raisin (y compris les moûts de raisin) :		
2009.61	D'une valeur Brix n'excédant pas 30		
2009.61.10	Jus de raisin de vinification	0.0 %	En franchise
2009.61.90	Autres	9.5 %	En franchise
2009.69	Autres		